



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-73 du 20 septembre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide d'urgence pour le Maroc et la Libye

| | |
|--|---|
| <p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 8 septembre 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p> | <p>L'An deux mille vingt-trois le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. FERRIE par Mme PREVIDI, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</p> |
|--|---|

M. KERVRAN est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



DÉLIBÉRATION n°2023-73 du 20 septembre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide d'urgence pour le Maroc et la Libye

Un séisme est survenu au Maroc le 8 septembre et un cyclone méditerranéen medicane a touché la Libye le 12 septembre provoquant chacun une catastrophe humanitaire. Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux populations locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

CONSIDÉRANT la situation humanitaire au Maroc et en Libye suite au séisme survenu le 8 septembre 2023 et au medicane le 12 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que la communauté internationale se mobilise massivement afin de venir en aide sur le plan humanitaire à la population,

CONSIDÉRANT que la ville d'Arpajon souhaite exprimer sa solidarité avec la population,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 € à la Croix-Rouge Française. 1500€ pour le séisme au Maroc et 1500€ pour le Medicane en Libye.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans ce cadre et à signer tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Christian BERAUD.